

Règlement de la location 2016
au club de canoë-kayak de Saint-Pierre-sur-Dives

Article 1 : Consignes de sécurité

Il est indispensable de garder le **gilet d'aide à la flottaison** sur soi durant toute la descente, quels que soient le niveau d'eau et la météorologie

Il est formellement interdit de naviguer sans **chaussures ou sandales fermées**

Il est interdit de naviguer sur les bras de rivières signalés "fermés" sur le parcours. (voir panneaux sur la rivière, et plan de navigation affiché à la base).

Il est interdit de plonger ou sauter dans la rivière

Article 2 : Aptitudes à nager 25m et à s'immerger

En signant la fiche de location, chaque personne, ou son responsable légal pour les mineurs, certifie **savoir nager** 25 mètres, s'immerger, et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques.

Article 3 : Respect des propriétés des riverains

Sauf cas de force majeure, il est interdit de débarquer dans **les propriétés privées**.

Les zones réservées aux débarquements sont indiquées sur le parcours.

Article 4 : Respect de la faune et de la flore, et des autres utilisateurs de la rivière

Il est indispensable de respecter la **faune et la flore**

Il est interdit de jeter tout **détritus** dans la rivière ou sur les berges.

Il faut respecter les autres utilisateurs de la rivière, notamment les pêcheurs et garder une attitude courtoise avec ces usagers.

Article 5 : Responsabilité en cas de détérioration du matériel

Tout **matériel perdu** ou abîmé sera facturé selon la grille ci-dessous :

- Canoë : 400€
- Kayak : 300€
- Pagaie de canoë : 40 €
- Pagaie de kayak : 60€
- Gilet : 40€
- Bidon : 25€

Article 6 : Annulation de séances

Le responsable de la location, peut, au nom de la section canoë kayak de USP, annuler toute séance **en cas de crue, de problème climatique** ou pour toute raison de sécurité. De même, tout personne, manifestement pas en état de pratiquer le canoë ou le kayak en toute sécurité, peut se voir refuser l'embarquement.

Le président de l'USP Canoë-Kayak

Raphael Coquerel